



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4110652

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 8/08/2024 13H49 C:005360 I:40965
V/REF : 955100
V/Email reçu le Jeudi 08/08/2024 a 13H49

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

IMMEUBLE : FOCH
73 AVENUE FOCH
69110 STE FOY LES LYON

Vaulx en Velin, le 20 Novembre 2024

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N73 FOCH - LOGEMENT DE M.FITAS-TEL*06 59596081*
PORTILLON #7375# - PORTE HALL 18571

MOTIF : INTERVENIR POUR:
-DETALONNAGE PORTES DU DEGT+ LES 3 CHAMBRES+SDB+ WC
-AJUSTAGE PORTE DE LA SALLE DE BAIN QUI NE SE FERME PAS ET PORTE DE LA
CHAMBRE N°3
-FIXER SEUIL DE PORTE CHAMBRE N°1 ET LA PORTE DU LOGEMENT
-SERRURE BOITE AUX LETTRES

Donneur d'ordre : Mme D. CHAMBLAS

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 14/08 A 14H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR FITAS
RABOTAGE PORTE SALLE DE BAIN ET DES WC
REFIXATION DU SEUIL DE LA PORTE PALIERE ET CHAMBRE
REGLAGE ET AJUSTEMENT PORTE DE LA CHAMBRE QUI FROTTAIT AU SOL
DEPOSE ET REMPLACEMENT COFFRE SERRURE CASSE DANS UNE CHAMBRE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE POUR CHAQUE ELEMENT

PREVOIR LE REMPLACEMENT GRILLE D'AERATION FENETRE, CELLE-CI EST CASEE

INTERVENTION A PARTIR DE LA BOITE AUX LETTRES
OUVERTURE DE LA BOITE AUX LETTRES
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA SERRURE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE

LE 25/10 A 14H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR FITAS
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA GRILLE D'AERATION FENETRE
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 27/10/24 a 19H33 Mme D. CHAMBLAS

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CS LGESTION Email envoyé le 16/08/24 a 11H51 Mme D. CHAMBLAS

NOUS PRECONISONS LE REMPLACEMENT DE LA GRILLE D'AERATION FENETRE

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	55,62		55,62
2,00	MS00009-Détalonnage de Porte	2	50,56		101,12
1,00	MS00018-Rempl.Serrure 1 pt, porte int.	2	55,62		55,62
1,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	2	50,56		50,56
1,00	MS00083-Rempl.Serrure BL + 2 clés	2	50,56		50,56
1,00	MS00054-Création entrée d'Air pour VMC	6	60,67		60,67
TOTAL H.T.					374,15
T.V.A. a 10,00%					37,41
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>411,56</u>

Valeur en votre reglement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 955100 du 07/08/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: dominique.chambblas@semcoda.com

73 Avenue Foch

69110 STE FOY LES LYON

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

07169-00001-00001-00021 H / Type 4 / 02

Etage : 02

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 22/08/2024

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	55,62	55,62	5,56	61,18
MS00009 Détalonnage de Porte PORTES DU DEGT + LES 3 CHAMBRES + SDB + WC	6,00	50,57	303,42	30,34	333,76
MS00021 Ajustage de porte intérieure, SDB FERME PAS + CH3 compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions	2,00	50,57	101,14	10,11	111,25
MS00005 FIXER SEUIL DE PORTE CH1 ET PORTE DU LOGT	1,00	80,00	80,00	8,00	88,00
MS00083 Serrure BL + 2 clés	1,00	50,57	50,57	5,06	55,63
				Total H.T.	590,75
				Total TVA	59,07
				Total TTC	649,82

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CHAMBLAS DOMINIQUE le 07/08/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5

1/3

07/08/2024 à 12:52



Bon de Commande

N° : 955100 du 07/08/2024

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **73 Avenue Foch 69110 STE FOY LES LYON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **07/08/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 955100